



## INFO-PARENTS NOVEMBRE 2023

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		<b>1</b> Sortie PAME Gr.601 – Mont-Royal	<b>2</b> Enquêtes policières gr.401	<b>3</b> - Fin de la 1 <sup>ère</sup> étape - Prof Dino =Découverte - Glace sèche (1 <sup>er</sup> cycle) 101-102-201-910
<b>6</b> <i>JOURNÉE PÉDAGOGIQUE</i>	<b>7</b> Tournoi de volleyball (équipe de volleyball)	<b>8</b>	<b>9</b> Carbone Scol'Ère gr.401	<b>10</b>
<b>13</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b> - Remise des bulletins (Soirée parents- enseignants)  - Enquêtes policières gr.401	<b>17</b> <i>JOURNÉE PÉDAGOGIQUE</i>  Tournoi hockey cosom (équipe de hockey cosom)
<b>20</b>	<b>21</b>	<b>22</b> - École de la vue, dépistage (001-010-020)  - Sortie PAME Gr.601 – Parc Angrignon	<b>23</b> - Salon du livre 391/491  - Visite dans plusieurs classes Mme Mélanie de la bibliothèque l'Octogone	<b>24</b>
<b>27</b> Sortie gr. 501 et 601 Centre des sciences	<b>28</b> Conseil d'établissement à 19h	<b>29</b>	<b>30</b> Carbone Scol'Ère gr.401	<b>1<sup>er</sup> décembre</b> <i>JOURNÉE PÉDAGOGIQUE</i>

### CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE

Avec l'arrivée prochaine de la saison froide, merci de voir à ce que votre enfant ait une paire de chaussures à l'école, et ce, en tout temps. Il devra justement utiliser sa deuxième paire de chaussures **pour se promener à l'intérieur et pour le cours d'éducation physique**. Nous vous invitons à porter une attention particulière quand il quitte la maison : les vêtements chauds s'imposent ainsi que le parapluie en cas de précipitations. En cas de pluie ou de froid intense, veuillez noter que l'école sera accessible à compter de 7 h 50. En tout temps, la surveillance n'est assurée qu'à compter de ce moment.

### RETARDS -RAPPEL-

N'oubliez pas que les retards répétitifs peuvent grandement désorganiser votre enfant et son groupe. Par souci d'équité envers les autres élèves de son groupe et pour l'organisation de la gestion de classe de sa/son titulaire ou de son enseignant(e) spécialiste, il serait souhaitable que votre enfant soit ponctuel. Veuillez noter que le retard est reconnu dès **7 h 55**.

### RENCONTRE DE PARENTS-ENSEIGNANTS

La procédure de prise de rendez-vous s'enclenchera dans les prochains jours par l'enseignant de votre enfant. Vous recevrez un communiqué sur lequel vous pourrez lui signifier les moments qui vous conviennent le mieux pour une rencontre.

### TUTORAT (en lecture et mathématique - 6 semaines)

Le tutorat a débuté le 23 octobre 2023, pour les élèves ciblés de la 2<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année.

## **COLLATION – LAIT** (budget spécial)

Les élèves reçoivent des collations 2 jours par semaine (lundi et mercredi) et le lait 4 jours par semaine.

## **SERVICE DE GARDE**

### **Journées pédagogiques**

- 6 novembre 2023 : Centre des sciences & IMAX (sortie) ou SDG (animation scientifique) pour les enfants qui ont remis un coupon-réponse seulement.
- 17 novembre 2023 : Période d'inscription à venir, vérifier vos courriels

### **Compte à recevoir**

L'état de compte de votre enfant pour le mois d'août et de septembre doit être payé dans les meilleurs délais. Des avis de paiement sont émis.

Au besoin, communiquer avec la technicienne du service de garde au poste 3 pour une entente de paiement. La facturation du mois d'octobre sera envoyée le 31 octobre 2023, vérifier vos courriels.

### **Accueil du service de garde**

Les personnes autorisées à venir chercher votre enfant doivent être indiquées au dossier de celui-ci.

Il est possible d'en ajouter durant l'année scolaire.

Demander le formulaire au besoin ou envoyer un courriel à la technicienne.

Une carte d'identité (carte étudiante pour la fratrie) peut vous être demandée en tout temps pour la sécurité de votre enfant.

### **Rappel**

À prévoir à tous les jours pour votre enfant

- ✓ Une bouteille d'eau
- ✓ Des ustensiles
- ✓ 2 collations santé dans le sac à dos



## **INTERDICTION DE L'UTILISATION DES CELLULAIRES**

Directive du ministre de l'Éducation vise à interdire l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le conseil d'établissement définira les modalités d'application des moyens et des exceptions.

## Joyeuse Halloween de l'équipe-école du Grand-Héron



\* Le site internet de l'école est à jour.

**Linda Méchaly | Directrice**  
**École du Grand-Héron**